

Séance Conseil d'établissement du 9.05.2017

Présences

Mmes Chantal Gallego, Patricia Crotti, Anne-Christine Golay, Christine Gonus, Delphine Cotter, Joana Bertola, Chantal Delvaux –Legrand et Dominique Metthez

MM. Felix Sturner, David Gouffon, Yves Cavin, Philippe Delbrouck, Eric Novello, Olivier Faucherre et Raphaël Hugonnet

Nominations :

Le conseil d'établissement a procédé aux nominations des président et vice-président :

- A été nommé Président à l'unanimité M. David Gouffon
- A été nommée à la vice-présidence Mme Gonus Christine

Pas de nomination de secrétaire, le Président doit effectuer une recherche pour une secrétaire externe au Conseil d'établissement.

Fixation des dates des prochaines séances :

- le mardi 24.10 2017 à 20h00 à la salle 201 du Collège de l'Ochette à Moudon
- le mardi 23.01.2018 à 20h00 (emplacement à définir)
- le mardi 08.05.2018 à 20h00 (emplacement à définir)

Points remontés durant la séance par le conseil

- La présidente de l'APE Mme Chantal Gallego demande, après exposition et explication du financement de la conférence à succès organisée le 27 mars 2017 sur le thème de si le conseil d'établissement accepte d'entrer en matière pour un défraiement. Après discussion et concertation entre les membres du Conseil d'établissement, ceux-ci acceptent de rentrer en matière. Le Conseil d'établissement accepte de verser un montant de Fr. 1000.- à l'APE, montant qui correspond au budget à disposition du Conseil d'établissement pour l'année 2017. Cette décision a été motivée par la qualité des prestations offerte par l'APE pour cette conférence et du fait que le Conseil d'établissement ne prévoit pas d'autre engagement financier pour cette année 2017. Le Conseil d'établissement remercie l'APE pour le travail accompli pour cette conférence et convient d'améliorer sa collaboration avec l'APE.

- Le Conseil d'établissement souhaite demander une augmentation du budget à sa disposition afin qu'il atteigne Fr. 2000.-/an . Une demande doit être faite au CODIR par le Président.
- Mme Joana Bertola relève que, sur le site de Lucens, beaucoup de déchets en tous genres sont retrouvés dans la cours d'école (photo à l'appui) ainsi que dans le revêtement en copeaux de bois apposé sur la place de jeux de ce site.
Mme Joana Bertola ne trouve pas normal dans que dans la cour d'un établissement scolaire les enfants puissent être confrontés à ces nuisances.
M. Eric Novello informe que ce problème est connu, que certaines démarches ont déjà été effectuées (camera, suppression de banc) et que la commune effectue déjà un travail conséquent dans le nettoyage de ce site. M. Yves Cavin précise que ce type de déprédations n'est pas propre au site de Lucens et que ce problème est malheureusement souvent relevé dans les sites d'écoles. Il est difficile dans un site « ouvert » de pouvoir contrôler et interdire l'accès à ce site. M. Felix Sturner confirme que ce type de déprédations est présent également sur le site de Moudon, et que pour diminuer l'impact ils ont misé sur la prévention et la sensibilisation avec l'aide d'un animateur de rue, qui passe sur les sites.
Mme Joana Bertola demande ce qu'il est possible de faire à Lucens. M. David Gouffon propose de soumettre le cas au municipal en charge des infrastructures scolaires.
- M. Olivier Faucherre fait part de la piètre qualité des repas de la cantine ainsi que du mode de réservation des repas. Il demande ce qui peut être fait pour améliorer ces points. M. Félix Sturner informe qu'un groupe de travail responsable de la gestion des cantines existe au sein de l'AIMLE et qu'il faut prendre contact avec ses membres pour leur faire part de des mécontentements.
- M. Olivier Faucherre relève que le parc à vélo de Moudon est tout sauf pratique d'utilisation ; celui-ci serait à améliorer (spécialement pour les vélocyclistes).

Clôture de séance

La séance est clôturée à 22h.

Signature :



Le Président et secrétaire, David Gouffon